



Remboursement pass navigo pour un intermittent du spectacle

Par **Eric Batim**, le **22/11/2016** à **14:11**

Bonjour,

Je suis intermittent du spectacle, cadre dans la réalisation de dessin animé, mon employeur refuse de rembourser 50% de mon titre de transport sous prétexte que je suis intermittent...

Est ce légal ?

D'avance merci.

E.

Par **P.M.**, le **22/11/2016** à **15:51**

Bonjour,

Ce sont les cartes d'abonnement qui sont concernées et pas l'achat à l'unité du titre de transport mais c'est, sous cette réserve, une obligation légale pour tous les salariés qui ne comporte aucune exclusion...

Par **Eric Batim**, le **22/11/2016** à **16:10**

C'est bien d'un abonnement mensuel dont il s'agit.

Merci pour votre réponse rapide et précise !

Cordialement

Eric.